

D2021-9-5-20

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 23 Septembre 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 44
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 7
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
17 septembre 2021

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

1 OCT. 2021
et affichage le :
1 OCT. 2021

L'an 2021, le 23 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 septembre 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.6 - Emploi-formation professionnelle

Objet : Signature d'une convention avec l'ADEME et le CEREMA dans le cadre de l'expérimentation Mobi Pro

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY	X				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X : M. Marc GUILLAUMIN	
Mme Cyndi THOMAS				X : M. Eric MARTIN	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
Mme Isabelle BACHELOT				X	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU			X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI		
Mme Cindy BAUDRON				X	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			X : Mme Jane PIGAULT		
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	1	8	7	2
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			52		

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de sa labellisation par l'Etat « Territoire d'industrie », l'Intercom de la Vire au Noireau a réfléchi avec ses industriels, à un programme d'actions destinées à renforcer le tissu industriel et, au-delà, tout l'écosystème entrepreneurial.

En vue de réduire l'impact tant financier qu'environnemental des déplacements domicile-travail de leurs collaborateurs, les industriels de l'Intercom de la Vire au Noireau, partie prenante à la démarche Territoire d'industrie, ont souhaité que le plan d'actions intègre cette problématique.

Face aux enjeux multiples de la gestion des déplacements domicile-travail (amélioration de l'accès, l'emploi, réduction de la part transport dans le budget des ménages, amélioration de la qualité de vie, renforcement de l'attractivité, réduction des gaz à effet de serre), l'Intercom de la Vire au Noireau a imaginé le dispositif Mobi Pro.

Mobi Pro est une plate-forme locale expérimentale de conseils et d'animations en matière de mobilité, animée par Mobylys, acteur local de la mobilité inclusive, destinée à identifier auprès d'un groupe de 15 entreprises pilote de l'intercommunalité, puis mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, des alternatives à l'auto-solisme. Cette démarche se déploie sur toute l'année 2021.

Le caractère innovant de cette démarche a valu à l'EPCI d'être lauréat, en 2020, de l'appel à projets « TEN MOD » (Territoires des Nouvelles MObilités Durables) organisé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Dans le cadre de la démarche Mobi Pro, l'Intercom de la Vire au Noireau bénéficie d'un appui technique gratuit apporté conjointement par l'ADEME et le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ne pouvant excéder 5 hommes-jours (≈ 40 heures).

Cet appui technique porterait plus spécifiquement sur :

- Pour les apports du CEREMA, relevant de ses champs d'expertise, lors notamment de l'élaboration d'un plan d'action et tout au long du projet :
 - Mise à disposition de ses ressources techniques ;
 - Aide et conseil en communication à destination des salariés des entreprises concernées par la démarche, dans le domaine de l'incitation au changement de pratiques en matière de mobilités, notamment en s'appuyant sur la technique dite des « Nudges » (2 à 3 jours);
 - Aide à l'élaboration de support pour la répliquabilité de la démarche entreprise par MOBIPROS (1 jour) ;
 - Conseil et appui au porteur de projet, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action, sur la thématique : « avec qui faire et mettre en œuvre les actions proposées » qui aura pour but de l'aider à identifier les acteurs, les réseaux et les financements mobilisables pour chacune actions (1 jour) ;
 - Conseil ponctuel en aménagement et solution de mobilité (retour d'expériences succinct et benchmarking) (1 jour);
- Pour les apports de l'ADEME relevant de ses champs d'expertise :
 - Mise à disposition de ses ressources techniques
 - Facilitation et interface entre le porteur du projet et les autres partenaires
 - Aide et Conseil, en complément du Cerema, à l'élaboration de cahiers des charges,
 - Suivi administratif, technique et financier du projet
 - Participation aux réunions de suivi et à la restitution finale de l'étude
 - Appui pour la validation des livrables techniques en veillant au respect de la charte graphique de communication établie par l'ADEME et le Ministère en charge des transports
 - Valorisation de l'opération via l'animation de réseaux, la publication d'une fiche retour d'expérience, ...

Afin de bénéficier de l'appui technique gratuit de ces deux structures sur les champs d'intervention ci-avant détaillés, il est nécessaire de conventionner.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 15 septembre 2021, et du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec l'ADEME et le CEREMA, le contrat d'accord relatif à l'appui technique gratuit pour le projet Mobi Pro, annexé à la présente, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Projet

Contrat d'accord

Relatif à l'appui technique conjoint ADEME – CEREMA

Pour le projet MOBIPRO

ENTRE

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement.

Ayant son siège social : 20 avenue du Grésillé, BP 90406, 49004 Angers Cedex 01,

Inscrite au Registre du Commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

Représentée par Monsieur Arnaud Leroy, agissant en qualité de président.

Ci-après dénommée « **l'ADEME** »,

ET

LE CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT,

Ayant son siège social : 25 Avenue François Mitterrand, 69500 BRON

Représenté par Pascal BERTAUD, agissant en qualité de directeur général,

Ci-après dénommée le « **CEREMA** ».

D'une part,

ET

La communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau (EPCI), dont le siège est sis 20 rue d'Aignaux – VIRE – 14500 VIRE NORMANDIE

Immatriculée au SIRENE de Caen sous le n° 200 068 799 00200

Représentée par M. Marc ANDREU SABATER agissant en qualité de Président et ayant

tous pouvoirs aux fins des présentes.

Ci-après dénommé « **le Porteur** »,

D'autre part,

Ci-après dénommés individuellement « la Partie » ou désignés conjointement « les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

Le projet MOBIPRO coordonné par le Porteur est lauréat de l'axe 1 de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD – Territoires de Nouvelles Mobilités Durables.

A ce titre, il bénéficie d'un appui technique conjoint apporté par l'ADEME et le CEREMA.

IL A ETE EN CONSEQUENCE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent accord a pour objet de définir le périmètre de l'appui technique conjoint apporté au projet MOBIPRO.

Article 2 : Nature de l'appui technique conjoint

Au regard du projet déposé à l'axe 1, l'appui technique portera spécifiquement sur :

- Pour les apports du CEREMA, relevant de ses champs d'expertise, lors notamment de l'élaboration d'un plan d'action et tout au long du projet :
 - Mise à disposition de ses ressources techniques ;
 - Aide et conseil en communication à destination des salariés des entreprises concernées par la démarche, dans le domaine de l'incitation au changement de pratiques en matière de mobilités, notamment en s'appuyant sur la technique des « Nudges » (2 à 3 jours);
 - Aide à l'élaboration de support pour la répliquabilité de la démarche entreprise par MOBIPROS (1 jour) ;
 - Conseil et appui au porteur de projet, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action, sur la thématique : « avec qui faire et mettre en œuvre les actions proposées » qui aura pour but de l'aider à identifier les acteurs, les réseaux et les financements mobilisables pour chacune actions (1 jour) ;
 - Conseil ponctuel en aménagement et solution de mobilité (Retex succinct et benchmarking) (1 jour);
- Pour les apports de l'ADEME relevant de ses champs d'expertise :
 - Mise à disposition de ses ressources techniques
 - Facilitation et interface entre le porteur du projet et les autres partenaires
 - Aide et Conseil, en complément du Cerema, à l'élaboration du cahier des charges,
 - Suivi administratif, technique et financier du projet
 - Participation aux réunions de suivi et à la restitution finale de l'étude
 - Appui pour la validation des livrables techniques en veillant au respect de la charte graphique de communication établie par l'ADEME et le Ministère en charge des transports
 - Valorisation de l'opération via l'animation de réseaux, la publication d'une fiche retour d'expérience, ...

Article 3 : Volume de jours à passer par le CEREMA

La contribution du CEREMA à l'appui technique conjoint ne pourra excéder 5 hommes.jours.

Article 4 : Participation aux instances de gouvernance

Le CEREMA et l'ADEME pourront participer aux instances de gouvernance du projet.

Article 5 : Durée

Le présent accord s'applique dès la date de signature par la dernière des Parties et jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait à Lieu, en trois exemplaires originaux, le **date**

Pour Le Président de l'ADEME et par délégation

Pour Le Président du CEREMA et par délégation

Nom
Fonction

Régis COREIN
Directeur adjoint du
aménagement et bâtiment département littoral

Pour le Président de l'intercom de la Vire au Noireau

Marc ANDREU SABATER
Président